

Les caméras de surveillance ont-elles leur place à l'école ?

En Angleterre, deux écoles testent depuis un mois des bodycams sur leurs enseignants. Objectif : éviter le désordre durant le cours.

VIE PRIVÉE ?

Il y a déjà

des caméras fixes dans certaines écoles

Si des « bodycams » n'existent pas dans les écoles, certaines d'entre elles utilisent déjà des caméras de surveillance fixes. Pour surveiller les entrées et sorties, des couloirs, des vestiaires ou les parkings, mais jamais pour filmer dans des classes. D'après la loi sur la protection de la vie

privée, la présence de ces caméras doit être signalée par un pictogramme adéquat. Et chaque caméra doit être déclarée auprès de la Commission de la protection de la vie privée (CPVP). L'école peut aussi signaler la présence de caméras dans son règlement scolaire.

PH.DB.

« Ce n'est pas un gadget qui va améliorer les relations humaines »

Après un grave incident survenu début février dans une école bruxelloise, certains imaginent des profs équipés de « bodycams ». Pour Benoît Galand, ce n'est pas un gadget technologique qui va résoudre des problèmes relationnels humains et complexes.

Des bodycams pour des profs dans des classes difficiles, une bonne idée ou pas ?

Cela dépend du problème et à quoi on veut répondre avec ça. Si je me réfère aux chiffres de violences à l'égard des enseignants, c'est comme si on sortait un bazooka pour frapper une mouche. Le problème, c'est qu'on ne dispose pas de chiffres fiables sur le phénomène. Et ceux dont on dispose font état de 239 cas d'incapacité de travail pour des agressions verbales ou physiques sur une population globale d'environ 100.000 personnes travaillant dans les écoles de Wallonie et de Bruxelles. Une caméra de surveillance, est-ce la réponse adaptée et proportionnelle avec tous les problèmes de vie privée et de droit à l'image qui en découlent ?

Quelle est la réponse adaptée ? Il n'y a pas un remède miracle universel. Il faut d'abord ana-

lyser la situation et voir quel fut l'élément déclencheur de l'incident. Quelle est la bonne réponse face au problème. Si, collectivement, on estime que

c'est une caméra, alors pourquoi pas. Dans le cas de l'incident bruxellois, est-ce qu'une caméra aurait pu empêcher l'incident ? Le problème des caméras de surveillance installées un peu partout dans nos villes, c'est qu'il y en a tellement que personne n'est capable de les visionner à moins d'engager beaucoup de monde. Est-ce que la présence de caméras dans les classes va jouer sur le climat ambiant ? Que pourrait-on faire de ces images ? Qui va les archiver ? Pendant combien de temps ? Si c'est pour que tout le monde soit plus stressé, on risque d'augmenter le nombre d'incidents. Est-ce la réponse adaptée ? J'en doute...

Chaque école peut-elle décider de son côté ?

Si on multiplie le nombre d'établissements par le nombre de classes, cela fait un sacré paquet et donc pas très réaliste. Certaines écoles ont des caméras fixes pour surveiller les entrées et sorties, mais jamais dans les classes.

Le dialogue et la concertation plutôt que des caméras ?

La fédération Wallonie-Bruxelles a sorti un guide de 150 pages répertoriant toute une série de mesures allant de la sécurisation des bâtiments et des parkings à des mesures préventives pour mettre des choses en place dans les classes.

Il faut créer des temps pour se parler et essayer de leur donner un vrai temps dans la vie de ces classes. Il y a une flopée de mesures et de solutions possibles, il faut voir en fonction de chaque école et du type d'élèves quelle solution serait la plus adéquate. Il n'y a pas une recette miracle, mais différentes techniques possibles. La technique qui marche, c'est celle qui va réellement être adoptée collectivement au sein de l'équipe éducative dans son ensemble. L'enjeu, c'est de trouver la bonne formule. Il ne faut pas jouer la carte du copain-copain dans une école très hiérarchisée. Dans une autre école, ça va peut-être bien marcher. Mais on ne va pas non plus tout changer du jour au lendemain.

Une caméra n'apporterait rien ? De nouveau, cela dépend... Si les enseignants estiment que la

confiance avec les élèves est complètement rompue, qu'ils se sentent vraiment en insécurité dans les classes et qu'ils estiment que seules des caméras peuvent leur garantir un minimum de sécurité, pourquoi pas... Après, il faut aussi voir comment les élèves vont réagir, quelles seront les réactions des parents, les aspects juridiques d'un tel dispositif, etc. Ce n'est pas une réponse à grande échelle partout. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK

Benoît Galand

Professeur à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL, Benoît Galand y donne notamment cours sur le processus de groupe et gestion de situations critiques. Il a effectué plusieurs recherches sur les violences dans les écoles de la Communauté française. A ce titre, il est membre du Girsef, un groupe de recherche pluridisciplinaire (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) fondé en 1998 au sein de l'université.

« Les professeurs ne sont pas des flics »

Selon Joëlle Lacroix, les « bodycams » pourraient rompre la confiance entre les professeurs et les élèves et seraient la porte ouverte à l'arbitraire.

Des caméras portatives pour les professeurs seraient-elles suffisantes pour résoudre les problèmes de désordre dans les classes et une arme de dissuasion efficace ?

Des caméras ne pourront résoudre les problèmes plus structurels que connaît l'école et les vrais problèmes de la violence. L'approche sécuritaire est inutile. Il faut d'abord s'inquiéter de l'état actuel de l'école, ce qui pose problème, et surtout réfléchir en termes de démocratie scolaire. C'est-à-dire se demander comment travailler le vivre ensemble au sein de l'école de manière satisfaisante et non violente. Les enseignants peuvent se sentir insécurisés ou agressés, mais peut-être que les élèves aussi se sentent agressés par des attitudes professionnelles. Donc il y a à réfléchir sur ce sentiment de violence qui s'installe dans les écoles. C'est donc plutôt une question de climat général. Il faut ouvrir la parole avant de venir avec des mesures sécuritaires et dissuasives. Car le sentiment d'insécurité varie d'une personne à l'autre et est en ce sens totalement arbitraire.

Cela donne l'impression que quelque chose pourrait se passer, sur simple décision du professeur, et c'est vrai-

ment très dangereux. Par exemple, j'ai entendu à la télévision que lorsqu'un « prof sent que ça va chauffer alors il enclenche la caméra », c'est donc très personnel finalement. Les professeurs ne sont pas des flics. On se croirait dans un film américain ! Pour nous, à la Fapeo, ce n'est décidément pas la bonne approche.

Un climat de suspicion risque-t-il de rompre une confiance parfois déjà plus ou moins détériorée entre professeurs et élèves ?

Le premier problème est qu'on n'autorise pas l'élève à filmer de son côté si jamais il souhaite porter plainte. C'est donc un traitement inégalitaire. Les enfants le font parfois à l'insu du professeur et c'est toléré seulement dans le cas du professeur. Et ce n'est par contre pas utilisé comme un élément probant. Je pense qu'il ne faudrait pas non plus autoriser les élèves à utiliser leur téléphone. Car cela voudrait dire que l'institution scolaire est par défaut source d'insécurité. Or la relation de confiance qui doit s'installer pour pouvoir travailler ne peut être basée sur le flicage et l'insécurité justement. Comment va-t-on expliquer qu'un jeune en particulier soit systématiquement la cible d'un enregistrement ? Cela peut vite se transformer en du harcèlement et c'est tout à fait stigmatisant. Il y a plein de questions éthiques et morales qui doivent être posées.

Mais si ces images sont utilisées seulement lorsqu'il y a une plainte déposée par exemple, serait-ce réellement un problème ?

Il faut avant toute chose se poser la question du droit à l'image et du droit à l'oubli, à la fois pour les jeunes mais aussi le professeur qui sera enregistré ; et se poser la question de l'usage qui pourrait en être fait, car pour le moment nous n'en savons pas grand-chose ! Surtout, c'est le message envoyé aux jeunes qui est très important. Leur renvoyer qu'ils sont seulement source de violence ? Que les professeurs sont aussi des flics et là pour les fliquer en cours ? Et concernant le droit à l'oubli, cela pourrait rentrer en contradiction avec l'apprentissage sur la défense de la vie privée des élèves sur les réseaux sociaux. Que deviennent ces images après ? Sont-elles conservées, si oui par qui ? C'est encore très flou. ■

Propos recueillis par
SELIM DERKAoui (st.)

Joëlle Lacroix

Joëlle Lacroix est secrétaire générale à la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo). Elle est spécialisée dans plusieurs domaines, dont les relations familles-écoles, la remédiation ainsi que la question du rythme scolaire.